

Section 33

session printemps 2014

Motion : Pour un label scientifique CNRS aux revues

La section 33 du CoNRS souhaite que les revues puissent se prévaloir à nouveau du label scientifique CNRS, accordé par l'InSHS sur la base des avis favorables de la section. Ce label, à destination de la communauté scientifique et des autres instances d'évaluation françaises et internationales, constituerait la reconnaissance de leur qualité et de leur intérêt pour la recherche.

À l'heure où l'inflation de revues aux modèles économiques opaques, non contrôlées par des institutions universitaires, non conformes aux standards des bonnes pratiques scientifiques constitue un problème récurrent, le rétablissement d'un label « CNRS » constituerait un signal fort adressé à la communauté scientifique internationale.

Signataire

Claire Mouradian

Présidente de la section 33

Motion adoptée le 27 mai 2014

NBR votants : 17 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- Alain Fuchs,
- Patrice Bourdelais, Directeur de l'InSHS
- François-Joseph Ruggiu, DAS
- Marie-Claude Labastie, Secrétaire générale du CoNRS